

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

7 août 2010

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Dix-septième session

Genève, 23-27 août 2010

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN:
Amendements pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011**

Propositions de corrections à ADN 2009

Transmis par le gouvernement de l'Allemagne

Note du secrétariat: À la seizième session, l'Allemagne a transmis le document INF.22 proposant des corrections aux diagrammes de décision et schémas A à J qui suivent le tableau C. Par manque de temps, ce document n'a pas été examiné mais le Comité de sécurité a décidé que : " Les corrections proposées pourront être effectuées par le secrétariat si elles ne portent pas à controverse, mais devront faire l'objet d'un examen plus approfondi si le secrétariat estime qu'elles entraînent des incohérences." En-dessous sont reproduites les corrections qui, à l'avis du secrétariat, n'entraînent pas des incohérences. Le Comité de sécurité est invité à réfléchir s'ils doivent être inclus dans l'ADN 2011

Volume I

1. Page 188, Tableau C, Nos. ONU 3271 et 3272, groupe d'emballage II

Supprimer pv $50 \leq 110$ kPa

2. Page 203, diagramme de décision après le tableau C, première boîte, dernier tiret

Au lieu de aiguë lire aiguë ou chronique

3. Page 202, diagramme de décision après le tableau C, boîte pour bateau du type C (suite sous A)

Supprimer flèche après la boîte.

4. Page 203, diagramme de décision après le tableau C

Sans objet en français

5. Page 204, Matières transportées à chaud, après le tableau

Ajouter

Observation 25 = observation n° 25 à la colonne 20 de la liste des matières du chapitre 3.2, tableau C

Observation 26 = observation n° 26 à la colonne 20 de la liste des matières du chapitre 3.2, tableau C

6. Page 205, Schéma A (six fois)

Au lieu de pression de vapeur lire pression interne maximale

7. Pages 208 et 224, Colonne (10)

Sans objet en français

8. Pages 209 et 225, Colonne (13)

Sans objet en français

9. Pages 210 et 225, Colonne (16)

Sans objet en français

10. Pages 212 et 228, Observation 22

Au lieu de aucun valeur lire aucune valeur de la densité

11. Pages 213 et 228, Observation 35

Sans objet en français

12. Pages 213 et 229, Observation 36

Sans objet en français

13. Page 219, 3.2.4.3, A.2, troisième tiret

Sans objet en français

14. Page 221, 3.2.4.3, A.4

Au lieu de (voir sous 2.2.8.1 de l'ADN) lire (voir sous 2.2.8 de l'ADN)

15. Page 221, 3.2.4.3, A.4, premier tiret

Sans objet en français

16. Page 221, 3.2.4.3, A.4, premier tiret, troisième colonne

Sans objet en français

17. Page 221, 3.2.4.3, A.4

Remplacer * par ¹ (deux fois), ajouter ¹ après pression de vapeur (premier tiret des matières acides) et remplacer * par ¹ dans la note de bas de page

18. Page 222, 3.2.4.3, A.5, premier tiret

Sans objet en français

19. Pages 223 et 224, 3.2.4.3, A.9 et C, Colonne (10) dans la formule

Sans objet en français

20. Page 223, 3.2.4.3, A.10

Sans objet en français
